



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Soutien aux ligues et comités régionaux

Publics concernés

Association

Domaines secondaires

Sport

Vous êtes un acteur sportif régional sportif (ligue ou comité) ? Vous êtes un interlocuteur privilégié pour la région Nouvelle-Aquitaine qui soutient l'organisation et le développement de votre discipline.

Échéances

Envoi du dossier annuel de demande de subvention avant le 15/02/2021.

Objectifs

Afin de conforter les acteurs sportifs régionaux dans leurs missions de structuration et de formation, la région Nouvelle-Aquitaine accompagne les actions ayant notamment pour objet :

- le développement équilibré de la discipline sur l'ensemble du territoire,
- la formation des bénévoles, avec un effort particulier en faveur de l'accès aux responsabilités des jeunes et des femmes,
- la coordination de l'offre sportive, notamment compétitive,
- la promotion d'actions innovantes sur les thématiques "sport santé", "sport au féminin" et "sport et handicap".

Bénéficiaires

les ligues et les comités régionaux de Nouvelle-Aquitaine affiliés à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports, le Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine.

Modalités

Quels sont les critères de sélection?

Le montant de l'aide régionale sera déterminé pour chaque programme d'actions (fonctionnement ou acquisition de matériel). Il prendra en compte :

l'adéquation avec les priorités régionales, notamment les publics jeunes (16 à 25 ans) et la mixité des publics,
l'économie générale de la discipline (nombre de licenciés, de clubs...),
la participation financière de la structure régionale et les cofinancements mobilisés.

Comment faire une demande?

1° Télécharger le dossier de demande de subvention "Plan d'actions annuel ligues et comités régionaux".

2° Télécharger le document "Réfèrent par discipline sportive".

3° Envoyer le dossier de demande de subvention au réfèrent de votre discipline.

Correspondants